

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 42  
Nb. de représentés : 6  
Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 20/920 :**

Aménagement d'une voie nouvelle à Casabona - LOT 1 : Travaux de VRD - Autorisation de signature de la décision modificative n°1

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela (par Madame AHO NIENNE Sandrine) , PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur DIJOUX Stéphan) ,PAPY Anne Marie (par Monsieur Mohammad OMARJEE), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine) , ARAYE Hélène (par Madame PALIOD Marie Claude), GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie (par Monsieur BASSE Pascal).

**ABSENTS :**

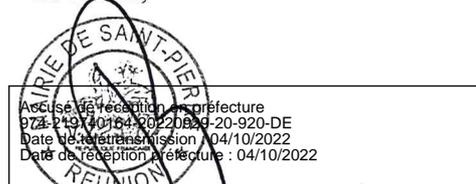
MM. BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 04 octobre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 23 septembre 2022.

Le Maire,



Michel FONTAINE

**Affaire n°20/920 : Aménagement d'une voie nouvelle à Casabona - LOT 1 : Travaux de VRD - Autorisation de signature de la décision modificative n°1.**

Direction des Travaux de Voirie et des Espaces Publics - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de l'opération intitulée « Aménagement d'une voie nouvelle à Casabona », le lot n°1 – VRD a fait l'objet d'une attribution à l'entreprise SOTRACO lors de la CAO du 16 septembre 2020, approuvée lors du Conseil municipal du 02 octobre 2020 (affaire n°05/155).

Des modifications au programme initial des travaux ont été apportées par la Commune de Saint-Pierre. Ces dernières ont nécessité un arrêt des travaux relatifs à la nouvelle voie à Casabona, matérialisé par un ordre de service d'ajournement du chantier notifié à l'entreprise titulaire.

Conformément à l'article 49 du CCAG-Travaux, cette dernière a fait valoir un préjudice qu'il y a lieu d'indemniser.

Ainsi, en raison de l'ajournement des travaux du lot n°1, il importe de faire un avenant n°1 afin de prendre en compte le préjudice subi par le Titulaire, la société SOTRACO.

Le montant de cet avenant s'élève à la somme de 101 696,64 € HT.

Le montant estimatif initial du marché est de 886 518,25 € HT. Le nouveau montant du marché après l'avenant n° 01 s'élève, désormais, à la somme de 988 214,89 € HT, soit une augmentation de 11,47 %.

Le financement de cette mesure sera opéré par prélèvement sur les lignes budgétaires : 822 2315 98640007 441.

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés (2 abstention(s) (GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal)), DECIDE :**

- **D'APPROUVER** la passation de cet avenant n°1 au marché de travaux, lot n°1 « VRD »,
- **DE L'AUTORISER**, lui, l'élue déléguée, le Directeur Général des Services ou tout autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER** cet avenant n°1 avec l'entreprise SOTRACO sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à son exécution.



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20220929-20-920-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2022  
Date de réception préfecture : 04/10/2022